

L'ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000 EN 4 QUESTIONS

C'est dans une logique de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, que l'EIN a été mise en place.

• Qu'est-ce que l'évaluation d'incidences ?

Prévu par la Directive « Habitat-Faune-Flore », ce dispositif permet d'évaluer les incidences des activités d'un projet susceptible d'avoir un impact sur un ou plusieurs sites Natura 2000 et sur les espèces et habitats qui justifient leur existence. C'est au porteur de projet d'évaluer si son projet aura des impacts négatifs et, si c'est le cas, d'envisager comment son projet peut être adapté pour éviter, voire compenser, réduire ses impacts.

• Dois-je faire une EIN uniquement si mon projet se trouve en site Natura 2000 ?

Une EIN sera également à fournir dans le cas où votre projet est soumis à une étude d'impact, à une évaluation environnementale, ou encore à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau. Il est également possible que votre projet soit situé à proximité d'un site Natura 2000, et que certains effets aient des incidences qui dépassent l'emprise du projet : modification du fonctionnement d'une zone humide, perturbations sonore et lumineuse sur la faune, perturbation du couloir de migration d'une espèce suite à l'implantation de certaines installations...

• De quoi se compose un dossier d'EIN ?

3 listes (1 nationale et 2 départementales dites « locales ») répertorient toutes les activités qui doivent faire l'objet d'un dossier d'EIN, et son contenu dépend des incidences du projet. Si celles-ci peuvent être démontrées comme absentes, quelques lignes suffisent. En revanche, pour certains items de la 2^{ème} liste locale, une **évaluation d'incidences simplifiée** doit être remplie (formulaire téléchargeable sur le site de la DDT et de la DREAL). Elle concernera les incidences sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, les effets directs et indirects permanents et temporaires, et cumulés avec d'autres projets.

En revanche, pour certains items de la 2^{ème} liste locale, une **évaluation d'incidences simplifiée** doit être remplie (formulaire téléchargeable sur le site de la DDT et de la DREAL). Elle concernera les incidences sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, les effets directs et indirects permanents et temporaires, et cumulés avec d'autres projets.

• Dans le cas où mon projet a une incidence sur un site Natura 2000, sera-t-il interdit ?

L'EIN ne vise pas à interdire systématiquement des activités et s'inscrit notamment dans la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). En effet, elle a pour but la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets d'aménagement du territoire, de façon à éviter les impacts significatifs sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire (destruction d'espèce(s), d'habitat(s), ou d'habitat(s) d'espèce(s)). Cependant, si malgré l'évitement, la **réduction** ou la **compensation** envisagée, les impacts restent significatifs, le projet ne pourra pas être autorisé par le service instructeur (sauf dans quelques cas bien spécifiques qui nécessiteront la mise en



place de mesures compensatoires spécifiques). De même, une EIN n'est pas vouée à modifier un projet.

C'est pourquoi il est primordial que les enjeux Natura 2000 soient intégrés au projet dès sa phase de conception ! Pour cela, contacter la chargée de mission du site concerné par votre projet, ou la DDT.

Pour davantage d'informations, un document sur l'EIN est disponible au Pavillon-Saint-Charles et en téléchargement sur le site de la DREAL Grand Est : http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pla-ein_112-600x210-web3.pdf



50 ANS D'ENGAGEMENTS EN FORÊT D'ORIENT

Cette année est marquée par un grand événement, puisque c'est en 2020 que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, tout comme 4 autres PNR français, fête ses 50 ans !

À VOUS DE JOUER !

Z H X	B F I
G J E V A V	C X A C S H
P R I N T E M P S	V S N C V E M F Ç
D Ç A R G E L A E	C D B H R B F O H
Z F O R E T R I Z B	Z T G S A A N E H C
S S P L D U N Y C B	M Z V M T M I T Z J
N Y L Q T Q O W A Y Q	C R E S E R V E E M X
Z Y A Y P H A N I M A T I O N K W Ç R H V M	
N T N O I T A T R E C N O C S B I Z Q O	
K T T W E D O W J Y A R R R	
L J I L P Z A Y V	
K T L X N J A X S L Ç T Ç	
A P R O T E C T I O N C O Y D	
C L O R O J E R I A N N O I T S E G H	
M K Y A M P H I B I E N S W H N F N S E P	
R B M Ç O U T I E K U G P W H E N Y Q P R	
R F Z O A K L Q V J W A J K I Z I D A J L D Y	
G A W U I M D W Y N B M S N R T E M P L E	
K O P R A I R I E R T G G L O U B W N L V	
B F D E S C A L P G P X U A E S I O X	
U E C N A M A A Ç H B Q C G X C	
Ç P U G T R T W Q U N W N	
Q Z Ç C U W D D B	
V W H	
J K Q	

Solutions du jeu de la Lettre Natura 2000 – Automne n°1 :
Vertical : 1/Pipistrelle, 3/Migrateurs, 4/Prairies, 6/Écologie, 7/Drainage, 11/Haie
Horizontal : 2/Inventaire, 5/Nuptiale, 8/Marais, 9/Renard, 10/Lys

SIT'INFO NUMERO 2, ENFIN DISPONIBLE !

Venez retrouver le bilan 2015/2018 et l'actualité 2019 des sites Natura 2000 du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient dans le second numéro du Sit'Info ! Disponible à la Maison du Parc (10220 Piney), au Pavillon Saint-Charles (10220 Piney) et dans la mairie de votre commune. Également téléchargeable sur le site internet www.pnr-foret-orient.fr ou par mail à communication@pnrfo.org.

Pour vous inscrire à la Newsletter Natura 2000 : communication@pnrfo.org

LISTE DES MOTS À TROUVER :

- AMANCE
- AMPHIBIENS
- ANIMATION
- CONCERTATION
- FETE
- FORET
- GESTIONNAIRE
- HAIE
- LACS
- MARES
- NATURA
- OISEAUX
- ORIENT
- PARC
- PRAIRIE
- PRINTEMPS
- PROTECTION
- RESERVE
- TEMPLE

LETTRE NATURA 2000

LA NEWSLETTER DES SITES NATURA 2000 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

PRINTEMPS 2020 | NUMÉRO 2

EDITO

« Ce début d'année a été marqué par la pandémie du virus Covid 19 qui a affecté, à travers le monde, notre façon de vivre et de travailler.

A travers ce deuxième numéro de la Lettre Natura 2000 du PnrFO, je souhaitais, avec toute l'équipe du Parc, vous faire part de nos pensées les plus chères. Nous espérons que vous-même et vos proches ont été préservés de ce virus qui a principalement frappé notre grande région, le Nord et Paris.

Aujourd'hui, il faut rebondir et tirer les enseignements positifs de cette pandémie. Nous avons retrouvé une certaine solidarité qui nous faisait défaut et une envie forte de consommer local. L'impact sur l'agriculture n'a pas été sans reste. Cependant, au sein de notre territoire, des démarches ont été mises en œuvre pour valoriser des points de vente des producteurs du Parc et ainsi favoriser l'achat de produits locaux malgré le confinement et la fermeture temporaire des marchés. Ce retour à l'alimentation de proximité et aux produits de notre terroir est à poursuivre, le Parc regorgeant de nombreux produits de qualité !

Aussi, pendant ces temps particuliers, j'espère que vous avez tout de même pu profiter du temps que nous avons eu pour jeter un coup d'œil dans votre jardin ou, pour ceux qui n'en possèdent pas, d'admirer la nature printanière lors de vos brèves sorties autorisées.

Les journées se sont rallongées et rapidement réchauffées, le réveil naturaliste a eu lieu tôt cette année. Depuis le mois de février, c'est l'occasion d'observer dans votre verger, autour de votre potager ou depuis votre balcon, les papillons, les abeilles qui butinent, les oiseaux ayant débuté leur nidification, sans oublier les amphibiens qui sont de sortie, surtout les jours de pluie !

Prenez-soin de vous. Bonne lecture ».

Jean-Marie COUTORD
Président de la Commission Environnement du PnrFO,
Conseiller départemental



SITES NATURA 2000

Carte de la ZPS et des ZSC animés par le PnrFO

- ZPS 201
- ZSC 06-45-60-64-94
- Lacs du territoire
- Communes du PnrFO



- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°08 « Pelouses des Brebis »
- ZSC n°45 « Prairies de Courteranges »
- ZSC n°60 « Forêt d'Orient »
- ZSC n°64 « Forêts et Clairières de Bas-Bois »
- ZSC n°94 « Carrières souterraines d'Arsonval, de Bossancourt et Dolancourt »
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°201 « Lacs de la Forêt d'Orient »

26 846 HA DE SITES NATURA 2000, 4 STRUCTURES PARTENAIRES PRESTATAIRES DU PARC



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CEN CA)

Animation des sites n°45 et n°94
Suivi et animation des mares forestières sur les sites n°60 et n°64



La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne (LPO CA)

Suivis ornithologiques et sensibilisation aux enjeux oiseaux sur la ZPS n°201



Le Centre National de la Propriété Forestière Grand-Est (CNPF Grand-Est)

Animation en forêt privée et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur les sites n°60, n°64 et n°201



L'Office National des Forêts Grand-Est (ONF Grand-Est)

Animation en forêt publique relevant du régime forestier et étude des habitats forestiers sur n°60 et n°64

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Marine VALET, Chargée de mission Natura 2000
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient - Pavillon Saint Charles - 10220 PINEY
03 25 40 04 10 - natura2000@pnrfo.org

Rédaction : Marine VALET (PnrFO) - Relecture : Thierry TOURNEBIZE (PnrFO)
Photo de couverture : MV (PnrFO). Carte : PnrFO. ©Photos : PnrFO, AG (ONF). Dessins : LP (PnrFO)
Mise en page et impression : Imprimerie PATON - Tirage : 500 exemplaires - Juin 2020 - Bulletin imprimé sur papier recyclé 170g



- DÉCOUVRIR : LA GESTION DES PRAIRIES
- COMPRENDRE : L'ÉVALUATION D'INCIDENCES
- COLLABORER : LA RESTAURATION DE MARES
- S'INSTRUIRE : LA MIGRATION





PARTICIPER CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUE



En 2019, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO) a organisé, pour la cinquième fois depuis 2012, le Concours général agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours sur son territoire. Les 4 éditions précédentes ont concerné la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Lacs de la Forêt d'Orient », site désigné au titre de la Directive oiseaux.

4 éleveurs ayant des prairies pâturées situées dans le secteur de Géraudot, Piney et Rouilly-Sacey, se sont donc engagés l'année dernière. Le 28 mai 2019, leurs prairies ont fait l'objet d'une visite par le jury local du PnrFO composé d'experts agronomes, écologues et apicoles.

Suite à cette journée riche d'échanges, un premier prix d'équilibre agri-écologique a été remis à l'un de nos éleveurs locaux, Alexis Canot, lui permettant de participer à la remise des prix au niveau national à Paris, le 28 février 2020, lors du Salon International de l'Agriculture. Les lauréats des éditions 2012, 2013 et 2015, organisées sur le PnrFO, avaient tous été récompensés par un prix national.

Malheureusement, l'édition 2020 ne pourra avoir lieu. Nous vous donnons rendez-vous en 2021 !

CONTRACTUALISATION AGRICOLE POUR 2020

La Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique a validé, fin mars 2020, le Projet Agro-Environnemental et Climatique du PnrFO uniquement pour la reconduction de mesures sur 5 ans (2020-2025).

Cette année, seuls les dossiers élaborés en 2015 sont donc éligibles afin de renouveler les mesures arrivant en fin d'engagement, ce qui représente 18 dossiers et un total de 388 ha. Malheureusement, et ce malgré la demande du Parc lors de sa réponse à l'appel à projet pour les MAEC, les nouvelles demandes et notamment les demandes de remises en herbe, ne pourront pas être honorées en 2020.

Malgré tout, et si vous le souhaitez, le Parc peut vous accompagner dans votre projet.

Besoin d'un conseil pour réensemencer votre parcelle ? Un catalogue existe sur les variétés de plantes à favoriser en fonction du type de sol de la parcelle. Nous pouvons vous l'envoyer au format numérique avec des idées de prix.

Besoin de connaître les essences à choisir pour planter votre nouvelle haie ?

L'apprentie qui travaille sur le thème de la Trame Verte et Bleue au sein du Parc est disponible pour vous apporter des conseils. N'hésitez pas à la contacter à tvb@pnrfo.org.

Nouveauté ! En 2021, suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour lequel le PnrFO a été retenu, des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) seront mis en œuvre sur le territoire du Parc. Au même titre que les MAEC, les PSE seront des mesures contractualisables à la parcelle sur 5 ans et porteront sur la gestion extensive des prairies ou encore la plantation de haies. Ainsi, en 2020, le dossier PSE sera élaboré par le Parc, en lien étroit avec les éleveurs, afin que des PSE soient proposées en 2021 pour les exploitants agricoles situés en et hors zones Natura 2000.



IMPORTANT

Le report de la date de fin de la télédéclaration PAC a été acté. Les dossiers peuvent être déposés sur TelePAC jusqu'au 15 juin 2020, sans pénalité de retard.

Vous avez une prairie fauchée et/ou pâturée et souhaitez participer au Concours Général Agricole ? Vous souhaitez davantage d'information sur les contractualisations agricoles ou les PSE ? N'hésitez pas à contacter la chargée de mission Natura 2000 par mail à natura2000@pnrfo.org et au 03.25.40.04.10, ainsi que la chargée de mission agri-environnement à agri.environnement@pnrfo.org et au 03.25.40.04.15.

LA RESTAURATION DE MARES DANS LE GRAND ORIENT : ENFIN !

Sites n°60 et n°64

En novembre 2019, au détour de votre balade près de la ligne des Comtes de Champagne, vous avez peut-être aperçu des camions et entendu un bruit d'engins provenant de la forêt... En effet, des travaux bien spécifiques étaient en train de se réaliser !

Dans un projet global de restauration du réseau de mares au sein des sites Natura 2000 du Parc, c'est après quelques mois de réflexion qu'un projet de restauration de ces milieux aquatiques a pu voir le jour.

Ainsi, 3 mares ont été restaurées en forêt du Grand Orient par une entreprise locale. L'objectif majeur de l'opération est d'agir en faveur du maintien du Triton crêté, amphibien surnommé « petit dragon de la mare » et protégé au niveau européen, mais aussi d'autres espèces de la faune et de la flore inféodées à ces milieux.



Ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans le partenariat établi entre le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, prestataire du Parc, le Conservatoire du Littoral, propriétaire de la Forêt du Grand Orient, et l'Office National des Forêts et le Parc qui en sont cogestionnaires. La concertation entre les différents acteurs a été essentielle à l'aboutissement du projet.

Il est important de noter que la fin d'année est une période moins sensible pour les espèces d'amphibiens, toutes protégées (période globale : septembre à mars, les mares étant le plus souvent à sec). En effet, pour tout projet entraînant une altération d'habitat d'espèces ou une destruction d'espèce, une demande de dérogation doit être faite à la DDT.



avant



pendant



après

Un projet de création ou de restauration de mare chez vous ? N'hésitez pas à contacter les services du Parc, nous pouvons vous accompagner dans votre projet.



HALTE CHEZ NOUS !

Chaque année, à l'arrivée de l'hiver, de nombreux oiseaux quittent leur lieu de repos pour des terres plus chaudes et accueillantes, afin de trouver les ressources alimentaires nécessaires et de maximiser leur chance de reproduction lorsqu'ils y reviendront dès le retour du printemps. Mais attention ! Ils ne sont pas les seuls à migrer...

MIGRATION INTERNATIONALE

Site n°201

Announced the end of the summer or the return of spring, the movements of migration of the **Grues cendrées** do not pass inaperceived.

Leurs origines ?

Le Nord-Est de l'Europe, Suède et Allemagne où elles nichent. Elles se regroupent en nombre parfois imposant avant de partir entre la mi-octobre et la fin novembre.

Leurs destinations ?

La France (Grand Est et Nouvelle-Aquitaine), la péninsule ibérique (Espagne), l'Afrique du Nord.

Leur objectif ?

Rejoindre rapidement les sites d'hivernage.

Pourquoi les Lacs de la Forêt d'Orient ?

Les lacs se situent dans l'axe migratoire et on peut observer de nombreux individus lors de leur halte. Ce sont des sites de prédilection pour les Grues qui y trouvent les ressources nécessaires afin de continuer leur voyage. Elles aiment également envahir les zones cultivées et un bon millier restent sur les sites jusqu'à fin février. Le proche Lac du Der en accueille quant à lui, plusieurs milliers

en halte migratoire et en hivernage.

La **Cigogne noire** quant à elle, voyage seule ou en petit groupe.

Leurs origines ?

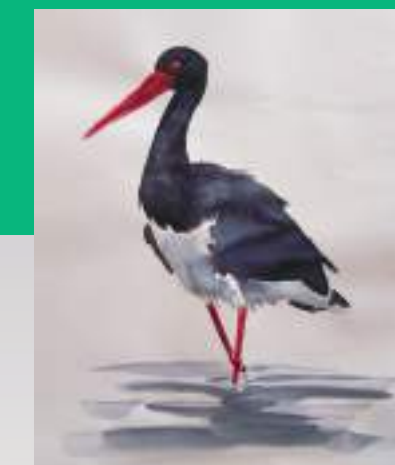
Les individus arrivent d'Europe centrale et en particulier de Belgique, de République Tchèque, d'Allemagne et de Pologne. Le passage des Cigognes, lors de la migration postnuptiale, s'observe de fin juillet à début octobre, en France et principalement en Grand Est.

Leurs destinations ?

L'Afrique, pour passer un hiver au chaud et avec de la nourriture suffisante. Avec les changements climatiques les cas d'hivernage en Europe se multiplient (Espagne, Camargue...). Le passage pré-nuptial a lieu lorsqu'elles quittent leurs quartiers d'hivernage, entre mars et mai.

Pourquoi les Lacs de la Forêt d'Orient ?

Elles profitent de la baisse des eaux des lacs qui piège les poissons, amphibiens, écrevisses et autres. En 2014, il était noté qu'entre 20 et 30 couples se reproduisaient en Champagne-Ardenne, représentant 50% de la population nationale. A noter que le nombre de couples augmente toujours !



MIGRATION LOCALE

Vivant toute l'année en forêt, la fin de l'hiver annonce la migration des **amphibiens**.

Leurs origines ?

La plupart des adultes et juvéniles de l'année passée restent en forêt pour la période d'hivernage qui est une phase terrestre. Certaines espèces hivernent en phase aquatique.

Leurs destinations ?

La course aux amours se fait depuis leur lieu d'hivernage pour rejoindre leurs sites de reproduction, à savoir les mares, les bordures de plans d'eau ou les bras morts de rivières, qui seront colonisés par des centaines voire des milliers d'individus. La reproduction est une phase aquatique.

EN FORÊT D'ORIENT, durant leur parcours migratoire pré-nuptial, la route départementale qui conduit de Mesnil-Saint-Père à la Maison du Parc (lieu-dit « La Fontaine Colette ») se trouve sur le passage des amphibiens et les empêche de rejoindre le lac Orient, lieu de ponte. Afin d'éviter la mortalité de plusieurs milliers d'amphibiens, un dispositif est initié en 1994 par une association d'étudiants de l'université de Reims, puis mis en œuvre par la Ligue de l'Enseignement et le Parc.

Un crapauduc temporaire

La « Route des Salamandres » est installée de février à fin avril. Il s'agit d'un dispositif coupant la voie de migration par une bâche haute d'environ 30 cm, infranchissable par les amphibiens, et faisant plusieurs mètres de long. Des seaux sont enterrés tous les 20 mètres, afin de récolter les individus qui longent la bâche en espérant la contourner et tombe alors à l'intérieur. Les déplacements sont nocturnes. Le Parc et la Ligue de l'Enseignement se relayent afin de relever les seaux et relâcher les animaux de l'autre côté de la route, en toute sécurité (allé et retour).

9 espèces d'amphibiens concernées :

- Crapaud commun *Bufo bufo*,
- Grenouille rousse *Rana temporaria*,
- Grenouille agile *Rana dalmatina*,
- Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus*,
- Triton alpestre *Ichtyosaura alpestris*,
- Triton ponctué *Lissotriton vulgaris*,
- Triton palmé *Lissotriton helveticus*,
- Triton crêté *Triturus cristatus*,
- Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*.

